

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01165

Numéro SIREN : 534 897 699

Nom ou dénomination : PLAY IN SPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 2096

PLAY IN SPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros
Siège social : 63, rue Charles de Gaulle
01500 CHATEAU-GAILLARD
RCS de BOURG 534 897 699

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société PLAY IN SPORT, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

PLAY IN SPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros

Siège social : 63, rue Charles de Gaulle

01500 CHATEAU-GAILLARD

RCS de BOURG 534 897 699

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société PLAY IN SPORT, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Porteurs de part,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 08 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

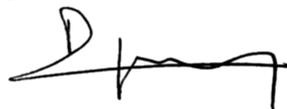
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Beynost, le 28 février 2022



ABAX Conseils

Marie-Laure VAN NGUYEN

Commissaire aux comptes